

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 142-25

Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels bureautiques, système et réseau

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Rochaix à Franck Morat

conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 142-25

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels bureautiques, système et réseau**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, indique qu'une consultation pour la fourniture et la maintenance de matériels et logiciels bureautiques, système et réseau a été lancée le 13 juin 2025 dans le cadre d'un groupement de commande constitué de huit membres : Grand Chambéry, commune et CCAS de Chambéry, commune et CCAS de La Motte-Servolex, commune et CCAS de La Ravoire, Savoie Déchets.

La Communauté d'agglomération a été désignée comme coordonnateur de ce groupement, et à ce titre, a la charge de la gestion de la procédure, la signature et la notification des contrats, chaque membre étant chargé de leur exécution.

L'accord-cadre à bons de commande avec maximum, d'une durée de quatre ans, est composé de deux lots :

- lot 1 : matériels, logiciels, et maintenance pour la partie système et bureautique,
- lot 2 : matériels, logiciels, et maintenance pour la partie réseau et sécurité des accès.

Les offres ont été notées conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation :

- lot 1 :
 - o valeur technique : 40 %,
 - o prix : 55 %,
 - o performances en matière de protection de l'environnement : 5 %,
- lot 2 :
 - o valeur technique : 50 %,
 - o prix : 45 %,
 - o performances en matière de protection de l'environnement : 5 %.

La commission d'appel d'offres a attribué les deux lots de l'accord-cadre aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes :

Lot	Désignation	Attributaire	Maximum €HT
1	Matériels, logiciels, et maintenance pour la partie système et bureautique	SCC	2 300 000 €
2	Matériels, logiciels, et maintenance pour la partie réseau et sécurité des accès	Résiliances	600 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres ainsi que les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 28 août 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels bureautiques, système et réseau selon le détail mentionné ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

142-25

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels bureautiques, système et réseau
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34204H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34204H1

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025